



Rupture canalisation de gaz

Par **marysia 47**, le **07/12/2014** à **07:35**

nous avons acheté en 2013 une maison de 1954 bilan énergétique fait pour le gaz petit défaut intérieur corrigés depuis
jeudi j ai relevé mon compteur de gaz pour voir notre consommation de gaz et là horreur 5520kw pour 4 mois j ai appelle notre fournisseur de gaz qui aussitôt a coupé l arrivée (maison en péril) fuite de gaz extérieure devant le garage
nous nous sommes débrouilles pour trouver rapidement un plombier qui a refait un installation neuve en passant sur le côté de la maison
note de gaz augmentée de 139% (1400€+139%=3290€) plus les frais de plombier
j ai appelé l assurance qui a répondu la maison n a pas explosé pas d aide
ma question est est ce que pour la loi c 'est un vice caché pas de certificat de conformité à l ouverture du compteur tout a été fait par téléphone
merci pour votre aide nous n avons pas les moyens de tout payer
cordialement
marysia

Par **domat**, le **07/12/2014** à **09:20**

bjr,
aviez-vous des relevés de votre compteur gaz depuis votre achat qui permettrait de dater le début de la fuite ?
je suppose que lors de l'achat pour avez eu un diagnostic gaz.
un vice caché est un vice qui existait déjà le jour de la vente.
si lors du premier relevé après la vente, la consommation était normale, il n'y a pas de vice caché.
ce qui me surprend, c'est que personne n'est décelé d'odeur de gaz dont le but est justement signalé une fuite de gaz.
cdt

Par **marysia 47**, le **07/12/2014** à **16:01**

bonjour
nous avons eu un diagnostic gaz problèmes mineurs à l'intérieur maison, la maison était fermée depuis 2 ans nous n'avons pas de comparatif
la fuite était devant la porte du garage, à côté du conduit eau usée nous ne sentions pas

l'odeur de gaz
cordialement
marysia

Par **domat**, le **07/12/2014 à 16:25**

bjr,
si la maison a été inoccupée pendant 2 ans, je suppose que le contrat de fourniture de gaz était résilié.
donc à la réouverture de l'installation gaz, l'agent de l'exploitant du réseau gaz a du procéder à un contrôle de l'étanchéité de votre installation privative par un constat de non rotation du compteur, si votre installation a été remise en service, cela suppose que l'installation était étanche à la mise en service sinon il n'aurait pas procédé à la remise en service de l'installation.
cela signifierait que la fuite serait postérieur à votre acquisition donc pas de vice caché.
vous pouvez vous renseigner auprès de votre fournisseur si cela a été fait.
cdt

Par **marysia 47**, le **07/12/2014 à 18:17**

bjr
la maison était fermée mais les héritiers n 'avaient coupé aucun compteur l'hiver il faisait tourner la chaudière pour que l'humidité ne s'installe dans le maison
celle ci était en vente il y avait des visites
nous n'avions pas le même fournisseur eux c'était grdf
vu que c'était des employés, je me suis abonner à dolce vita et tout c'est fait par téléphone(pas de contrôle)
cdt

Par **domat**, le **07/12/2014 à 18:23**

grdf est l'exploitant du réseau et gdf dolce vita est le fournisseur, ces 2 sociétés appartiennent au même groupe gdf suex.
il faudrait demander aux héritiers et/ou à votre fournisseur l'historique des consommations pour savoir depuis quelle date a commencé cette surconsommation
pour en revenir à votre problème, il va difficile de prouver que la fuite existait avant votre achat.
cdt

Par **marysia 47**, le **07/12/2014 à 19:16**

hola la je suis pas très doué je ne savais que c' était le même groupe j'ai déjà appelé dolce

vita la surconsommation serait depuis 4 mois au moins
cdt

Par **marysia 47**, le **08/12/2014 à 10:09**

bonjour
a force de chercher j ai trouvé des comparatifs avec mes factures depuis 2013
de juillet 2013 à novembre 2013 (4870 kw)
de juillet 2014 à novembre 2014 (7472 kw)
consommation aout 2013 à avril 2014 18000kw
cdt

Par **domat**, le **08/12/2014 à 10:38**

comme vous je constate une forte augmentation entre les 2 mêmes périodes de 2013 et 2014
mais cela peut être due à une fuite mais également au fait que vous la maison était inoccupée
entre juillet 2013 et novembre 2014.